



Déclaration d'intérêts

Nom : Alvarez Cabal Prénom : Loreto

Groupe politique :

PLR

PS

UDC

Les Vert-e-s

Le Centre

Base légale : Art. 54 du Règlement du Conseil communal du 11 juin 2021

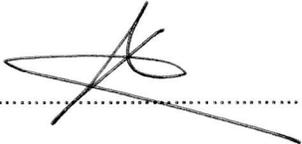
¹ En prenant ses fonctions au sein du Conseil, chaque membre indique au Bureau les éléments suivants :

a) ses activités professionnelles ;	<u>Aux Sante.</u> <u>CHS a Vevey.</u>
b) les fonctions qu'il assume au sein d'organes d'administration ;	/
c) de direction et de surveillance de fondations, de sociétés, d'associations ou d'établissements, villeneuvois ou non, de droit privé ou de droit public ;	/
d) les fonctions permanentes de direction qu'il assume pour le compte de groupes d'intérêts villeneuvois ou non, privés ou publics ;	/
e) les fonctions qu'il assume au sein de commissions ou d'autres organes de la Confédération, de l'Etat et des communes ;	/
f) les fonctions politiques importantes qu'il exerce.	/

² Le secret professionnel est réservé.

³ Il est de la responsabilité du conseiller d'assurer la mise à jour de sa déclaration des intérêts.

⁴ Le Bureau veille à ce que tout nouveau conseiller lui communique les indications mentionnées à l'al. 1 avant son assermentation.

Lieu, date : 9.02.2024 Signature : 
Villeneuve